



CONVENTION
CLIMAT 2024



ACTES

de la Convention Climat agéa

du 28 mars 2024

INTRODUCTION

Le changement climatique affecte tous les Français, professionnels et particuliers. Avec une hausse du coût cumulé de la sinistralité estimé à 17,5 milliards d'euros d'ici 2050, c'est le modèle assurantiel qui est en danger dans les années futures. Face à cette réalité, les acteurs de l'assurance ne doivent pas subir, mais bien agir en faveur de la protection des assurés et accompagner les professionnels.

Prévention et mutualisation des risques sont les piliers du modèle assurantiel qu'il faut renforcer pour adapter la société au changement climatique.

En parallèle, la transition écologique requiert des financements conséquents, chiffrés à 66 milliards d'euros d'investissements nécessaires par an jusqu'en 2030 par France Stratégie. La moitié de ce poids serait portée par les finances publiques. Pour le reste, des solutions de financement restent encore à trouver. Les agents généraux ont pleinement leur place dans cette transition. Véritables professionnels de l'épargne, ils accompagnent leurs assurés, pour les

aider à trouver le compromis idéal entre la recherche de rendement et celle de financements vertueux.

Promouvoir une épargne vertueuse au service de la transition écologique et qui protège les intérêts des assurés, telle est l'enjeu !

Au cours de l'année 2023, le gouvernement a lancé deux projets majeurs qui mêlent les enjeux assurantiels et climatiques : la mission d'information sur l'assurabilité des risques climatiques – dites Mission « Langreny »- et la loi relative à l'industrie verte, qui promeut le fléchage de l'épargne vers des investissements verts. À ce titre, les agents généraux ont un rôle à jouer pour apporter leur expertise et leur expérience de terrain auprès des décideurs publics. Les agents généraux et la Fédération sont des témoins, des relais et des lanceurs d'alerte sur les enjeux climatiques qui touchent les Français. Ils portent l'information et les solutions auprès des compagnies d'assurance et des décideurs publics. Ils sont le levier d'adaptation du modèle assurantiel face au changement climatique.



TABLES DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Des constats communs	5
1.1. Sur les impacts des catastrophes naturelles	5
1.2. Sur l'assurance des catastrophes naturelles.....	5
1.3. Sur le risque d'antisélection.....	6
1.4. Sur la prévention.....	6
1.5. Sur les réparations post-sinistre	7
1.6. Sur la transition écologique	7
1.7. Sur les primes d'assurance.....	8
1.8. Sur le financement de la transition écologique	8
2. Les différentes propositions et solutions évoquées	9
2.1. Sur l'évolution des produits d'assurance des biens.....	9
2.1.1. Faire évoluer les contrats d'assurance multirisques habitation.....	9
2.1.2. Inclure, dans les contrats d'assurance des biens, une définition claire et concrète de la garantie « catastrophe naturelle » et du fonds Barnier	9
2.1.3. Revoir la manière de construire les produits d'assurance face à l'évolution de la sinistralité naturelle.....	9
2.2. Sur le manque d'assurabilité des zones trop exposées aux risques naturels et des collectivités territoriales	10
2.2.1. Le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles doit se limiter aux risques naturels non assurables.....	10
2.2.2. Créer une cartographie nationale des risques et de la couverture assurantielle.....	10
2.2.3. Professionnaliser l'approche des risques par les communes.....	10
2.2.4. Mutualiser les risques naturels entre les différents assureurs	10
2.3. Sur le développement de la prévention des risques naturels	11
2.3.1. Un amendement de Ronan Dantec visant à augmenter la dotation du fonds Barnier.....	11
2.3.2. Moduler les primes d'assurance en fonction des mesures de prévention mises en place par les clients	11
2.3.3. Doter le fonds Barnier au prorata de la sinistralité réelle et de l'évolution de la garantie « catastrophe naturelle ».....	11
2.3.4. Augmenter la dotation du fonds Barnier, ainsi que sa doctrine d'intervention	11
2.3.5. Développer la prévention individuelle	12
2.3.6. Mettre en place des mesures d'incitation fiscale pour développer la prévention individuelle	12
2.4. Sur l'évolution des méthodes de construction et sur l'aménagement du territoire ...	12
2.4.1. Changer les méthodes de construction et de reconstruction à la suite d'un sinistre lié à un aléa climatique	12
2.4.2. Modifier leur manière d'occuper le territoire	13
2.4.3. Signer un accord entre tous les professionnels de l'assurance et du bâtiment à propos des méthodes de construction et de réparation	13
2.4.4. Développer des normes de construction sur les nouveaux matériaux de construction	13



2.5. Sur la profession des experts d'assurance.....	13
2.5.1. Mieux certifier et qualifier les experts d'assurance	13
2.5.2. Renforcer l'indépendance des experts vis-à-vis des compagnies d'assurance	13
2.6. Sur les outils pour financer une économie plus durable	14
2.6.1. Mettre en place des cours d'éducation financière auprès des élèves en France	14
2.6.2. Retrouver une stratégie industrielle et durable	14
2.7. Sur l'évolution des produits d'épargne durable et des fonds verts	14
2.7.1. Mettre en place un système d'évaluation unique des fonds	14
2.7.2. Créer des produits d'épargne retraite « verts », adaptés aux personnes âgées	14
2.7.3. Ne pas mettre en place de fonds d'investissement locaux pour financer la transition écologique	14
3. agéa s'engage : l'Agence durable et Campus Climat.....	15
4. Le programme de la Convention Climat 2024	16



Le 28 mars 2024, près de 1 500 agents généraux et partenaires se sont réunis et ont fait de cette Convention climat un succès. Elle a été animée par la journaliste Amandine Bégot, qui mené les débats et fait respecter le temps de parole de tous nos intervenants. Réunis aux Docks de Paris, à Aubervilliers (futur site du village olympique de Paris 2024), les 1 500 agents généraux ont en effet eu le droit à des discours de personnalités en lien avec le monde de l'assurance et reconnues dans leur domaine pour leur compétence.

LISTE DES INTERVENANTS

Au titre des assureurs :

Pascal Chapelon, président d'agéa, Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance ;
Florence Lustman, présidente de France Assureurs ;
Thierry Martel, directeur général de Groupama, vice-président de France Assureurs et président de l'Association des assureurs mutualistes.

Au titre des acteurs de la réassurance :

Edouard Vieillefond, directeur général de la Caisse centrale de réassurance.

Au titre des scientifiques :

Jean-Marc Jancovici, ingénieur consultant en énergie et climat, fondateur du think tank The Shift Project.

Au titre des experts d'assurance :

Jean-Vincent Raymondis, vice-président de la Fédération des sociétés d'expertise et président de Saretec.

Au titre des parlementaires :

Ronan Dantec, sénateur du groupe Ecologiste – Solidarité et Territoires de Loire-Atlantique ;
Christine Lavarde, sénatrice du groupe Les Républicains des Hauts-de-Seine.

Au titre des économistes :

Philippe Crevel, économiste et fondateur du Cercle de l'épargne ;
Jean-Hervé Lorenzi, économiste et fondateur du Cercle des économistes.

Au titre des représentants du Gouvernement :

Martin Landais, sous-directeur des assurances à la Direction générale du Trésor.

Au cours des débats qui ont pris place sur les deux tables rondes de la journée, les intervenants ont émis diverses propositions pour adapter le système assurantiel au changement climatique et trouver des sources de financement pour engager la transition écologique de la société.



1.3. Sur le risque d'antisélection

Plusieurs intervenants, notamment Edouard Vieillefond, Jean-Hervé Lorenzi et Pascal Chapelon, ont alerté les pouvoirs publics et les professionnels de l'assurance sur le manque d'assurabilité de plusieurs zones du territoire national, notamment celles trop exposés aux risques naturels.

Les côtes littorales, les territoires ultramarins, les espaces boisés, les surfaces agricoles, les zones à proximité d'importants cours d'eau et de sous-sols argileux, sont autant de territoires au sein desquels les Français rencontrent de grandes difficultés pour trouver un assureur qui couvre leur exposition aux risques.

Ces difficultés se manifestent soit par des montants de primes d'assurance dissuasifs en lien avec la forte exposition aux aléas climatiques, soit par le retrait de certains assureurs en raison de leur cartographie précise des risques naturels sur l'ensemble du territoire français.

De plus, certains territoires sont confrontés à des aléas climatiques non assurables, comme le phénomène de recul du trait de côte, qui détournent les assureurs de ces zones, alors que des risques assurables y coexistent.

1.4. Sur la prévention



Les intervenants ont souligné le manque de prévention des risques naturels au sein de la société française, à la fois du côté des particuliers, des entreprises et des collectivités (seules 43 % des communes en France sont concernées par un plan de prévention des risques naturels majeurs).

Les outils publics existants, comme le fonds de prévention des risques naturels majeurs (ou fonds Barnier), sont insuffisants pour inciter les Français à mettre en œuvre des mesures de prévention et de protection sur

leur habitation ou leur entreprise. Pourtant, ces mesures sont des investissements nécessaires pour réduire le coût de la sinistralité naturelle sur le long terme.



1.5. Sur les réparations post-sinistre

Tous les intervenants ont pointé la nécessité de réfléchir quant aux choix d'indemnisation et de techniques de réparation des bâtiments sinistrés à la suite d'aléas climatiques.

En effet, il ne peut pas exister de décisions uniformes et universelles pour traiter l'ensemble des sinistres constatés par les experts d'assurance et les assureurs. Chaque situation nécessite une prise en charge personnalisée et adéquate au regard de différents facteurs, comme la nature des sols, l'importance des dommages constatés sur le bâti, le nombre de bâtiments sinistrés dans la même zone, ou encore le coût potentiel engendré par les réparations. Certaines habitations, trop sinistrées, nécessitent de telles opérations de réparation qu'il est parfois préférable de privilégier un déménagement des victimes de l'aléa naturel, notamment lorsque l'habitation endommagée se situe dans une zone trop exposée aux catastrophes naturelles.

Par ailleurs, les techniques de construction classiques, parfois pratiquées depuis plusieurs décennies, ne sont pas toujours pertinentes au regard de l'évolution de la sinistralité naturelle. Il est indispensable d'imaginer de nouvelles normes de construction, qui prennent en compte ces réalités, afin de prévenir les dommages infligés par les aléas naturels sur le bâti.

1.6. Sur la transition écologique

Tous les intervenants soutiennent les décisions des pouvoirs publics qui visent à promouvoir la transition écologique de la société, en particulier s'agissant du déploiement de centrales d'énergies renouvelables et de la décarbonation du secteur du bâtiment.

À ce titre, ils supportent l'utilisation accrue des panneaux photovoltaïques, des véhicules électriques et des matériaux de construction durable. Cependant, ces outils de la transition écologique et énergétique sont difficiles à assurer, en raison de leur sinistralité particulière et de la méconnaissance de leur viabilité sur le long terme.

Dans l'optique de permettre l'adaptation du pays au changement climatique, il est nécessaire de trouver des solutions pour rassurer les professionnels de l'assurance quant à l'efficacité et à la viabilité de ces équipements, afin d'en permettre l'assurabilité et le développement accru, dans l'intérêt de tous les Français.



1.7. Sur les primes d'assurance

Tous les intervenants sont attentifs à l'augmentation des primes d'assurance. Si une augmentation des primes est logique au regard des besoins financiers pour faire face aux coûts croissants des sinistres naturels, il est du devoir des acteurs de veiller à ce qu'elle soit soutenable pour les assurés (alors que l'ACPR table sur une hausse des primes d'assurance de 130 % à 200 % en France, d'ici 2050).

1.8. Sur le financement de la transition écologique

Tous les intervenants constatent que les besoins de financement pour adapter la société au changement climatique sont conséquents, avec une projection de 66 milliards d'euros d'investissements nécessaires par an, selon France Stratégie.

Plusieurs sources de financement existent, comme la sollicitation des fonds publics et la mobilisation de l'épargne des Français. En effet, avec un patrimoine financier de nos citoyens estimé à environ 6 000 milliards d'euros, les leviers de financement existent déjà, mais ne sont pas assez exploités aujourd'hui.

Les professionnels de l'assurance, et plus largement du secteur financier, ont pleinement leur rôle à jouer dans la promotion de produits financiers vertueux.



2 - LES DIFFÉRENTES PROPOSITIONS ET SOLUTIONS ÉVOQUÉES

2.1. Sur l'évolution des produits d'assurance des biens

2.1.1. Faire évoluer les contrats d'assurance multirisques habitation (MRH). Pascal Chapelon a notamment cité l'exemple du modèle suisse. Le président d'agèa plaide pour des contrats plus simples, avec un socle limité de garanties obligatoires – dont la garantie « catastrophe naturelle » – et la possibilité pour l'assuré de contracter des garanties optionnelles pour couvrir davantage de biens. En effet que les contrats MRH actuels offrent trop de garanties non essentielles, les rendant de fait trop coûteux pour des assurés qui souhaitent simplement couvrir leur habitation contre les sinistres les plus graves. Ainsi, Pascal Chapelon plaide pour des solutions d'assurance abordables, à proximité des assurés, qui offrent une couverture réelle pour leurs biens.

2.1.2. Inclure, dans tous les contrats d'assurance des biens, une définition claire et concrète du champ d'application de la garantie « catastrophe naturelle » et du fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « fonds Barnier ». Le président d'agèa souhaite en effet davantage de clarté et de transparence vis-à-vis des assurés, afin de leur permettre de mieux comprendre les risques couverts par leurs contrats d'assurance.



2.1.3. Revoir la manière de construire les produits d'assurance face à l'évolution de la sinistralité naturelle. Pour Jean-Marc Jancovici le changement climatique est certain, mais il crée des situations incertaines et imprévisibles. Selon lui, la logique actuarielle qui régit les compagnies d'assurance, et qui repose sur des calculs de probabilités, est difficilement compatible avec cette incertitude. Selon lui, « explorer l'avenir n'est plus une affaire de probabilités mais de scénarii ».



2.2. Sur le manque d'assurabilité des zones trop exposées aux risques naturels et des collectivités territoriales



2.2.1. Le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles doit se limiter aux risques naturels non assurables. Edouard Vieillefond, directeur général de la CCR, explique ainsi que, pour mieux couvrir la majorité du territoire national face à ces aléas croissants, il faudra accepter qu'une minorité de zones trop exposées aux risques ne soient plus assurables en l'état, comme certains espaces littoraux ou des zones inondables. Cependant, Pascal Chapelon rappelle que la définition des zones d'exclusion d'assurance devra se faire avec minutie, en concertation avec tous les acteurs concernés.

2.2.2. Créer une cartographie nationale des risques et de la couverture assurantielle.

Pour Edouard Vieillefond elle reposerait sur deux fondamentaux :

- une cartographie globale des risques naturels sur l'ensemble du territoire national, afin d'obtenir une vision précise de l'exposition des différents territoires et d'éviter que les assureurs produisent chacun leur propre cartographie. En ce sens, Pascal Chapelon demande aux assureurs de partager leurs données de sinistralité ;
- une cartographie de l'offre assurantielle disponible dans les territoires, dans le respect des règles de libre-concurrence des sociétés d'assurance, afin de repérer les espaces en manque d'assurabilité.

2.2.3. Professionnaliser l'approche des risques par les communes. Sur l'assurance des collectivités territoriales, Pascal Chapelon appelle les communes à réaliser un état des lieux régulier de leurs besoins en matière de couverture assurantielle et à développer des plans de prévention des risques naturels, et notamment les plans de prévention des risques d'inondation.

2.2.4. Mutualiser les risques naturels entre les différents assureurs. Également, pour éviter l'inassurabilité de certains territoires, Florence Lustman promeut le développement des mesures de prévention par l'ensemble des acteurs concernés.



2.3. Sur le développement de la prévention des risques naturels

2.3.1. Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique, a proposé un amendement visant à augmenter la dotation du fonds Barnier. De nombreux intervenants ont évoqué l'importance de ce fonds dans la politique de prévention nationale des risques naturels. Cependant, tous se sont accordés sur le fait qu'il était insuffisamment doté et faiblement exploité. Ronan Dantec a par exemple proposé à la Caisse centrale de réassurance, qui reverse déjà 100 millions d'euros par an à l'Etat pour bénéficier de sa garantie illimitée, de reverser davantage lorsque les années sont moins sinistrées, afin de remplir les caisses du fonds Barnier et offrir davantage de possibilités de prévention.



2.3.2. Moduler les primes d'assurance en fonction des mesures de prévention mises en place par les clients. Proposée par le sénateur écologiste Ronan Dantec, cette mesure vise notamment à inciter les particuliers à agir.

2.3.3. Doter le fonds Barnier au prorata de la sinistralité réelle et de l'évolution de la garantie « catastrophe naturelle ». Cette mesure proposée par Edouard Vieillefond vise à adapter la capacité d'utilisation du fonds aux besoins de la population en matière de prévention.



2.3.4. Augmenter la dotation du fonds Barnier, ainsi que sa doctrine d'intervention. Pour compléter sa proposition, Christine Lavarde, sénateur des Hauts-de-Seine, appelle par ailleurs à davantage de transparence sur son utilisation réelle par les pouvoirs publics. En ce sens, elle a interpellé le ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ainsi que la Caisse centrale de réassurance, pour connaître les données exactes sur l'exploitation du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles et du fonds Barnier.





Martin Landais

2.3.5. Développer la prévention individuelle. En effet, Martin Landais, sous-directeur assurance à la Direction du Trésor, rappelle l'importance de la prévention individuelle notamment face aux phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux.

2.3.6. Mettre en place des mesures d'incitation fiscale pour développer la prévention individuelle. Edouard Vieillefond et Pascal Chapelon ont appelé les pouvoirs publics à agir dans ce sens notamment au niveau des particuliers et des entreprises.

Jean-Vincent Raymondis rejoint ces positions, en évoquant un système de «bonus-malus» sur les assureurs en fonction de leurs actions en matière de prévention des risques, sur le modèle de ce qui existe en assurance automobile.

2.4. Sur l'évolution des méthodes de construction et sur l'aménagement du territoire

2.4.1. Changer les méthodes de construction et de reconstruction à la suite d'un sinistre lié à un aléa climatique. En effet, Pascal Chapelon alerte sur l'utilisation de méthodes universelles et inadaptées à la spécificité de chaque situation de sinistre. Par ailleurs, il constate que les normes de construction actuelles ne sont pas adaptées à la hausse de la sinistralité naturelle, en particulier lorsque les pouvoirs publics continuent d'autoriser la construction de bâtiments dans des zones inondables et fortement exposées aux risques naturels. Jean-Vincent Raymondis complète cette idée en alertant sur les émissions de carbone importantes engendrées par les techniques de réparation classiques. Il explique également que ces solutions ne sont généralement pas pérennes dans le temps, car peu réparables et trop sensibles aux aléas climatiques répétés.



2.4.2. Modifier leur manière d’occuper le territoire. Le sénateur Ronan Dantec explique en effet que la France est caractérisée par une culture de la catastrophe, et non pas de l’anticipation : les pouvoirs publics réagissent lorsque le pays est frappé par des aléas climatiques majeurs, mais ne cherchent pas à prévenir ces événements avant leur survenue. Il appelle les Français à modifier leur manière d’occuper le territoire, en anticipant les risques naturels, à la fois dans leurs méthodes de construction et dans leur choix de zones d’installation.



2.4.3. Signer un accord entre tous les professionnels de l’assurance et du bâtiment à propos des méthodes de construction et de réparation. Edouard Vieillefond y voit un élément de clarification et de facilitation. Il souhaite par ailleurs que les travaux de réparation post-sinistre soient couplés avec des travaux de rénovation énergétique, afin d’adapter au mieux les bâtiments réparés au changement climatique.

2.4.4. Développer des normes de construction sur les nouveaux matériaux de construction. Enfin, Pascal Chapelon appelle au développement de normes de construction sur les matériaux de construction durable, en particulier les matériaux biosourcés, les matériaux de réemploi, les matériaux réutilisés et les matériaux recyclés. Il souhaite ainsi que ces matériaux bénéficient de normes d’exploitation crédibles et reconnues, pour rassurer les professionnels du bâtiment et de l’assurance, et développer leur utilisation dans les prochains chantiers, afin de rendre le secteur de la construction davantage durable.

2.5. Sur la profession des experts d’assurance



2.5.1. Mieux certifier et qualifier les experts d’assurance. Pascal Chapelon explique que la profession d’experts d’assurance ne nécessite aucune formation spécifique ni aucune certification reconnue. Il souhaite donc que les experts d’assurance soient davantage certifiés et qualifiés pour mieux conseiller sur les techniques de réparation à mettre en œuvre après un sinistre. Il est rejoint sur ce point par Jean-Vincent Raymondis. Le vice-président de la Fédération des sociétés d’expertise souhaite en effet la création d’un label « Expert RGA » reconnu pour les experts d’assurance mobilisés sur les sinistres liés à des phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux.

2.5.2. Renforcer l’indépendance des experts d’assurance vis-à-vis des compagnies d’assurance. Pour Jean-Vincent Raymondis cela est nécessaire pour crédibiliser la profession et rétablir le lien de confiance entre les experts et les assurés.



2.6. Sur les outils pour financer une économie plus durable



2.6.1. Mettre en place des cours d'éducation financière auprès des élèves en France. Christine Lavarde évoque l'importance de développer une culture financière auprès des citoyens français. Elle souhaite donc les sensibiliser le plus tôt possible aux enjeux financiers, dans un contexte de besoins de financement croissants pour la transition écologique de la société.

2.6.2. Retrouver une stratégie industrielle crédible et durable. Thierry Martel et Jean-Hervé Lorenzi alertent sur le phénomène de désindustrialisation qui touche la France depuis plusieurs années. Ils souhaitent que la France retrouve une stratégie industrielle crédible et durable, afin d'en faire un acteur majeur de la transition écologique en Europe.

2.7. Sur l'évolution des produits d'épargne durable et des fonds verts



2.7.1. Mettre en place un système d'évaluation unique des fonds. Philippe Crevel critique la prolifération des labels « verts » sur les fonds existants, qui favorise l'incompréhension des investisseurs et les pratiques de « greenwashing » de la part de fonds avec des actifs peu durables. Il souhaite la mise en place d'un « nutriscore » pour identifier le caractère durable des fonds.

2.7.2. Créer des produits d'épargne retraite «verts», adaptés aux personnes âgées.

Jean-Hervé Lorenzi souligne le fait que les personnes âgées, qui disposent souvent de davantage de capacités d'investissement et d'épargne que les plus jeunes, sont pourtant les moins appétents aux risques, et ne sont donc pas incités à investir dans des fonds durables, dont la rentabilité continue d'effrayer les consommateurs. Dans la continuité de cette idée, Philippe Crevel souhaite donc la création de produits d'épargne retraite « verts », adaptés à cette population spécifique. Il explique ainsi que les fonds durables présentent des rendements de plus en plus intéressants. Ils pourraient donc, à terme, devenir plus intéressants pour l'ensemble des épargnants, y compris les plus âgés.



2.7.3. Ne pas mettre en place de fonds d'investissement locaux pour la transition écologique. Philippe Crevel considère en effet que cette stratégie ne permettra pas la mutualisation des risques, et créera donc des produits d'épargne inintéressants pour les consommateurs. Il est plutôt favorable au développement de fonds européens « verts ».



3 - AGÉA S'ENGAGE : L'AGENCE DURABLE ET CAMPUS CLIMAT



Avant même la Convention climat, agéa a lancé en janvier 2024 le concept de L'agence durable. Fruit du travail d'un groupe de travail regroupant des agents généraux de nombreuses compagnies, L'agence durable souhaite mettre le concept de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) au niveau des agences générales.

En effet, la France s'est dotée d'un cadre législatif et réglementaire contraignant surtout pour les grandes sociétés telles que les mandantes. Si on ajoute à cela, une sensibilité accrue du grand public à ces sujets, les compagnies d'assurances intègrent la RSE dans leurs actions et leurs stratégies de communication.

Il s'agit cependant de plans globaux dont les agents généraux sont une des composantes parmi d'autres.

agéa a souhaité changer cela avec le concept de L'agence durable. Il recouvre un ensemble d'outils et d'idées pratiques spécifiques aux agences ou au TPE-PME (Bilan carbone, guide pratique, formations, charte d'engagement...).

Le but est que les agents généraux se saisissent de la RSE pour en faire un outil au service de leur développement.

Dans la droite ligne des travaux de la Convention climat, la Fédération a lancé le Campus climat qui recense pour les agents généraux et leurs salariés des formations reconnues, DDA compatibles et avec une montée en compétence pour :

- Mieux accompagner les clients sur les sujets liés aux risques climatiques
- Agir sur les causes des dérèglements climatiques
- Se préparer à gérer les conséquences des sinistres naturels



4 - LE PROGRAMME DE LA CONVENTION CLIMAT 2024

Partie I – Transition écologique et adaptation de l'assurance au changement climatique

- Ouverture de Pascal Chapelon, pour rappeler l'importance du sujet climatique pour le secteur de l'assurance et justifier la tenue de l'évènement.
- Etat de lieux par Jean-Marc Jancovici sur l'évolution des risques climatiques en France dans les prochaines décennies et les enjeux de décarbonation.
- Table ronde « Comment les assureurs peuvent-ils s'adapter au changement climatique ? ».



Intervenants

- Pascal Chapelon, président d'agéa.
- Florence Lustman, présidente de France Assureurs.
- Édouard Vieillefond, directeur général de la Caisse centrale de réassurance.
- Jean-Marc Jancovici, ingénieur consultant en énergie et climat, et fondateur du think tank écologiste The Shift Project.
- Ronan Dantec, sénateur écologiste de Loire-Atlantique.
- Jean-Vincent Raymondis, président de Saretec et vice-président de la Fédération des sociétés d'expertise.

Enjeux abordés :

- Comment maintenir une offre assurantielle sur tout le territoire ?
- Comment développer la prévention face aux risques naturels ?
- Comment indemniser et réparer le bâti sinistré ?



Partie II – Financement de la transition écologique

- ➔ Présentation de l'entreprise Greenly, avec Nicolas Le Guen, agent général MMA.
- ➔ Présentation de l'action responsable de Carglass, avec Stéphanie Fallas, directrice du leadership et de l'engagement chez Carglass.
- ➔ Présentation de l'action de compensation carbone d'agéa, par Pascal Chapelon, président d'agéa.
- ➔ Table ronde « Quel financement de la transition écologique ? ».

Intervenants

- Pascal Chapelon, président d'agéa.
- Thierry Martel, directeur général de Groupama, vice-président de France Assureurs et président de l'Association des assureurs mutualistes.
- Jean-Hervé Lorenzi, économiste et fondateur du Cercle des économistes.
- Christine Lavarde, sénatrice Les Républicains des Hauts-de-Seine et membre de la commission des finances du Sénat.
- Philippe Crevel, économiste et directeur du Cercle de l'épargne.
- Martin Landais, sous-directeur des assurances à la Direction générale du Trésor

Enjeux abordés :

- Jusqu'où peut-on augmenter les primes d'assurance ?
- Comment mobiliser l'épargne des Français ?
- Peut-on encore solliciter les fonds publics ?



Contacts :

Thomas Alvarez - Chargé des études et des relations institutionnelles
01 70 98 48 41 - thomas.alvarez@agea.fr

Aurélie Robert - Responsable communication et réseau
01 70 98 48 34 - aurelie.robert@agea.fr

A propos :

agéa, Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance, représente la profession et défend les intérêts des agents généraux et ceux de ses adhérents à titre individuel. agéa regroupe 15 syndicats de société et 12 chambres régionales. Ces structures ont pour mission principale d'accompagner les agents généraux tout au long de leur activité professionnelle. agéa compte 7 300 adhérents (64 % de taux d'adhésion) sur les 11 500 agents généraux d'assurance.

